



Vol en réunion (téléphone + mp3)

Par **le roy_old**, le **26/05/2008** à **00:32**

Bonjour,

je suis accusé pour vol en réunion avec un ami à moi car nous avons dérober un balladeur ainsi qu'un téléphone portable.

Après avoir tout avoué par lettre écrite, tout a été rendu au propriétaire, mon ami et moi n'avions pas de casier judiciaire auparavant et nous ne sommes pas connu des services de police.

Nous sommes majeurs et passons en jugement prochainement.

J'aurais voulu savoir ce que nous pourrions encourir et s'il était nécessaire de prendre un avocat.

Merci d'avance de me répondre.

Par **JamesEraser**, le **26/05/2008** à **09:41**

S'agissant de plusieurs personnes agissant en co-action ou complicité, les faits sont aggravés par "la réunion".

311-4-1° du C.Pén.

5 ans et/ou 75000€ et accessoirement des peines complémentaires

Mais, bon, il s'agit bien de la limite que le tribunal ne pourra dépasser.

Faites amende honorable devant le tribunal, confondez vous en excuses et si le TC entre en voie de condamnation, ce sera par une peine symbolique assortie d'un sursis.

Espérant quand même qu'il n'y ait pas d'aggravations autres qui ne sont pas relatées dans votre post. (violences, menaces, qualité de la victime, etc....)

Si vous êtes des délinquants primaires, la justice sera certainement clémente mais attention, ne recommencez plus jamais.

Suivez l'actualité et vous constaterez que pour les récidivistes, il y a un traitement très spécial.

Cordialement